

FINALITE POLITIQUE ET REALITE ECONOMIQUE

Discours de Monsieur Karl-Heinz Narjes  
Membre de la Commission  
des Communautés Européennes

devant

L'Institut Royal des Relations Internationales

Bruxelles, le 23 janvier 1984

Dr. Karl-Heinz Narjes

Je souhaite d'abord vous remercier de m'avoir si aimablement invité à parler sur un thème de politique européenne aussi ambitieux; ambitieux en tout cas pour ceux qui, après l'échec du Conseil Européen d'Athènes et la crise qui en résulte, ont l'attention braquée exclusivement sur les variantes des problèmes concrets actuels et risquent ainsi de perdre de vue les perspectives à moyen et à long termes de l'unification de l'Europe.

Ces observateurs oublient facilement que nous nous trouvons dans un processus historique et que c'est précisément dans une crise comme celle-ci que des décisions radicales sont nécessaires, mais elles ne peuvent produire leurs effets à coup sûr que si l'on tient un juste compte de tous les courants, superficiels ou profonds.

Je souhaite donc d'autant plus m'en tenir au thème "finalité politique et réalité économique", formulé il y a déjà plusieurs mois, qu'après Athènes l'écart entre ces deux éléments essentiels de l'unification européenne paraît encore plus grand qu'avant.

Je saisi très volontiers cette occasion de faire quelques observations sur ce thème ici, à Bruxelles, parce que cette capitale, liée de multiples façons à l'histoire européenne, s'impose de plus en plus comme le forum naturel et principal pour les discussions sur les grandes options de politique européenne.

Même les critiques les plus acharnées de l'intégration ne peuvent pas contester que la Communauté est aujourd'hui une réalité économique: l'imbrication économique et commerciale entre les Etats Membres a atteint en un quart de siècle un degré qu'aucun gouvernement, aucun groupe socio-économique ne pourrait ignorer sans risquer sa propre survie politique et économique. L'étroite interdépendance entre les Etats Membres de la Communauté Européenne et, un jour plus ou moins proche entre tous les Etats Membres de l'OCDE et même les partenaires de l'économie mondiale, est plus qu'une réalité; elle est aussi notre destin.

D'autre part, la finalité politique n'a gagné en précision et en substance ni par le débat public européen ni par la politique européenne.

Non seulement on a assisté à une dilution et même à une déformation du concept très prometteur des premières années selon lequel l'intégration économique se transformerait en intégration politique - pas automatiquement comme on le prétend toujours, les pères du traité de Rome n'étaient pas si naïfs - mais en offrant une chance de modeler une politique d'intégration responsable.

Or, il est apparu au contraire que les conflits d'intérêts, les divergences et les litiges qui s'accumulaient dans la Communauté depuis des années pouvaient paralyser l'ensemble de la construction sinon l'exposer à une lente érosion.

Quel était le but des auteurs du traité de Rome ?

Qu'entendons-nous aujourd'hui par finalité politique ?

L'objectif était-il une unification politique globale et indissoluble du continent ? Après les expériences des trois décennies d'intégration européenne, il convient de se demander si cet objectif pourra encore être atteint et réunir un consensus dans une Communauté de dix ou douze membres. Les réalisations partielles comme la CECA, l'EURATOM et la CEE sont-elles aujourd'hui encore des éléments essentiels et utilisables de ce projet ? En quoi consiste aujourd'hui l'acquis politique communautaire ? Quels sont les processus de décision sûrs et à l'abri des crises ? Quelle en est la substance.

Le traité de Rome, par ailleurs si concret et si précis, se montre très prudent en ce qui concerne le contenu de la finalité politique. Manifestement, en 1957, les pères des traités n'ont pas voulu en compromettre la ratification par des déclarations politiques trop audacieuses et ils ont eu le souci d'épargner à la CEE le sort de la Communauté Européenne de défense. On se souvient que cette tentative antérieure de Communauté Politique Européenne, reposant sur la CED, avait échoué seulement trois ans plus tôt.

Quoi qu'il en soit, le consensus politique des gouvernements en 1957 a été probablement plus concret qu'il n'apparaît dans la formulation du préambule.

L'évolution politique que l'on sait, survenue après le changement de gouvernement de 1958 en France, et la revendication d'une Europe des patries ont nettement réduit le nombre des partisans d'une communauté politique européenne pleinement fédérale au cours de la décennie suivante. La formule d'"Union Européenne" qui se prête beaucoup plus à interprétation a été évoquée pour la première fois et proposée comme objectif de la Communauté lors de la réunion des chefs de gouvernement tenue à Paris en 1972, à la veille de l'élargissement. Cette formule est vite apparue comme une base peu contraignante et guère praticable pour permettre un nouveau départ, bien que dans les circonstances d'alors on ait fixé de manière trop optimiste 1980 comme date limite.

L'insuccès de la tentative aussi sérieuse que prudente faite par M. Tindemans en 1975 pour indiquer aux membres du Conseil quel contenu devrait avoir une Union Européenne a montré clairement que les problèmes européens n'occupaient plus la première place sur la liste des priorités politiques des chefs d'état et de gouvernement de l'époque.

Cet échec n'a en tout cas pas été imputable au contenu du rapport. Ses conceptions, formulées après des consultations approfondies avec tous les chefs de gouvernement, notamment sur les problèmes du fonctionnement des institutions ou la relance de la dynamique d'intégration, méritent aujourd'hui un regain d'attention, notamment après les expériences des derniers mois et des dernières années.

L'idée selon laquelle un groupe d'Etats Membres serait justifié voire même tenu, d'assumer le rôle de groupe de tête pourrait rettenir de nouveau l'attention compte tenu des discussions qui résurgissent périodiquement sur la constitution d'un noyau dur ayant une responsabilité accrue.

En fait, rétrospectivement, je considère aujourd'hui encore que les pays fondateurs de la CECA ont eu raison de limiter à six le nombre des Etats Membres. L'aventure politique que représentait la création de la Communauté nécessitait déjà à cette époque un tel degré d'harmonie et d'homogénéité politiques et économiques, une telle volonté de réaliser les transformations politiques qu'entraînerait la création de la CECA, que pratiquement aucune autre solution n'aurait été envisageable. En tout cas, en parcourant les mémoires de tel ou tel responsable et les archives des gouvernements nationaux qui peu à peu deviennent accessibles, je ne vois pas quel autre pays aurait pu alors devenir membre de la CECA.

Pour judicieux qu'il ait été de fonder une Communauté à six en 1950, il fallait aussi voir clairement qu'une Communauté se constituant comme un noyau de l'Europe devrait, surtout en cas de succès, se consacrer sans cesse à l'organisation de ses relations avec ses voisins européens, se pencher en particulier sur le problème de l'élargissement et il fallait se rendre compte qu'elle pourrait parfois s'en trouver hypothéquée que cette hypothèque pourrait compromettre son développement interne et empêcher la consolidation des structures très rapidement apparues.

La réponse fondamentale à la question d'un élargissement éventuel figurait déjà dans le préambule des traités de Rome, qui stipule que la Communauté est prête à accueillir tous les <sup>européens</sup> états dotés d'une constitution démocratique.

C'est là une formule qui d'ailleurs peut à très long terme offrir aussi une chance à l'Europe centrale et orientale.

Dans ces conditions, les responsables politiques d'alors doivent aussi se demander si les élargissements successifs, sans la nécessaire consolidation de la Communauté ni le renforcement approfondi de sa capacité de décision et sans une définition sérieuse du contenu de la finalité politique, étaient bien conformes à l'intérêt des pays fondateurs et des nouveaux Etats Membres.

Lorsque l'on regarde en arrière, ce n'est pas faire politiquement tort aux nouveaux Etats Membres que de les décrire comme plutôt minimalistes en ce qui concerne la finalité politique. Certains n'ont jamais caché leurs réserves à l'égard d'un développement politique de la Communauté et notamment d'une politique de sécurité européenne.

Certains caressaient peut-être même l'espoir que leur adhésion rendrait caducs ces objectifs ambitieux. Cette tendance a été et est combattue par les pays fondateurs avec une énergie et une force croissantes.

Le chemin de croix de l'initiative Genscher-Colombo, la déclaration solennelle de Stuttgart et la liste des reculs politiques - comme on pourrait appeler les notes et réserves qui y sont annexées - donnent une image très précise de l'état actuel de l'intégration politique. Le consensus de base ne résiste guère à l'épreuve, comme l'ont montré les expériences et les leçons amères de ces cinq dernières années.

Compte tenu de ces tendances au relâchement de l'unité politique, il n'est pas étonnant que les six membres fondateurs prennent de plus en plus conscience de leur responsabilité particulière et qu'ils le disent publiquement. Leurs analyses des échecs enregistrés ces dernières années sont axées de plus en plus - et je ne peux à cet égard que leur donner raison - sur le manque de volonté politique d'unification, sur l'absence d'un consensus politique fondamental entre les dix Etats Membres, ces carences étant les véritables causes du déclin qui menace. Ils n'entendent pas s'accomoder de cette évolution et rien d'ailleurs ne les y oblige. Ils savent qu'une union économique entre pays industrialisés très développés n'est pas viable sans une orientation politique d'ensemble et qu'une série de décisions floues réduites au plus petit commun dénominateur ne peut pas garantir la nécessaire capacité d'action à l'intérieur et à l'extérieur. Ils savent aussi qu'ils doivent s'opposer résolument à ceux qui se servent des négociations d'élargissement pour ôter à la Communauté Européenne toute finalité politique, même en tant que simple orientation à long terme.

Ils vont donc devoir plus que jamais considérer les prochaines négociations d'élargissement comme un défi pour restaurer la capacité d'action des institutions communautaires et leur donner les moyens de réunir dans un ensemble viable plus de 300 millions de personnes qui parlent neuf langues différentes et incarnent 12 cultures, 12 conceptions économiques et sociales et 12 civilisations. Mais ils devront aussi obtenir l'engagement des nouveaux Etats Membres sur les objectifs politiques du processus d'unification européenne, ce qu'ils avaient négligé de faire lors des précédentes négociations d'adhésion. Et les états fondateurs doivent aussi reconnaître qu'en ce qui concerne la finalité politique ils se sont assoupis pendant une bonne dizaine d'années. Peut-être ont-ils compté aveuglément sur le cours de l'histoire ou sur un déterminisme historique qui n'existe absolument pas sous cette forme; peut-être ont-ils trouvé parfois commode d'écarter l'orientation politique du processus d'unification et d'en laisser le soin à la génération future.

Je sais très bien qu'en qualifiant les nouveaux Etats Membres de minimalistes et en les opposant arbitrairement aux membres fondateurs, je me rends coupable d'une généralisation qui n'est guère défendable.

Si je l'ose néanmoins, c'est d'abord avec l'intention de contribuer à relancer une nécessaire discussion publique sur la politique européenne. Il va de soi que ni les six états fondateurs 30 ans après la création de la CECA ni les quatre nouveaux membres ne peuvent être mis dans le même moule. Par exemple, la Grande-Bretagne en tant que membre de l'UEO est engagée vis-à-vis des six états fondateurs par une obligation d'assistance en matière de défense qui va encore plus loin que l'alliance atlantique, et l'Irlande n'est pas membre de l'OTAN. La Grande-Bretagne et la Grèce ne font pas partie du système monétaire européen, tandis qu'un état fondateur au moins figure sur la liste des notes et reserves annexées à la déclaration de Stuttgart. Les six états fondateurs ne savent d'ailleurs même pas si leur cohésion politique et la convergence de leurs convictions politiques et économiques sont assez étroites et solides pour faire d'eux le peloton de tête au sens du rapport Tindemans, comme certains observateurs peu informés le pensent parfois sans approfondir la question.

Je ne suis d'ailleurs pas du tout convaincu que les nouveaux Etats Membres refuseraient tous de suivre le rythme plus soutenu du groupe de tête.

Ce sont là les éléments - et c'est ce qui m'importe - d'un dialogue européen ouvert sur la future évolution politique et économique de notre continent pour laquelle je prévois une nouvelle impulsion venant plus particulièrement de la deuxième élection du Parlement Européen. Tous les grands partis voudront et devront prendre position sur l'orientation politique du processus d'unification.

Le camp des minimalistes - quelle que soit d'ailleurs sa composition - devra admettre dans ce dialogue qu'une communauté qui a fait siennes leurs conceptions - pour autant qu'elles aient jamais été formulées et définies clairement - n'a pas obtenu de réponses suffisantes sur les questions vitales pour l'Europe, par exemple celles concernant son affirmation politique et économique et les possibilités de mobiliser pleinement son potentiel économique.

Ils n'ont guère de perspectives à offrir, si ce n'est le pragmatisme. Ils défendent une attitude négative.

Dans ces conditions, je me demande si le moment n'est pas venu de favoriser résolument la discussion européenne sur ce qu'on appelle dans les Etats Membres l'objectif national ou la stratégie globale et aux Etats-Unis les "Goals for Americans". On peut ici laisser de côté la question de savoir si ces réflexions doivent être présentées et formulées sous la forme d'un nouveau document de Messine ou par d'éminents citoyens dans un document d'ensemble plus complet, si le Conseil Européen doit demander un rapport à la Commission, ou encore quelles méthodes de travail pourraient être retenues. Seule une prochaine confrontation avec des objectifs d'intégration concrètement définis relancera le dialogue sur les perspectives politiques et économiques et les conséquences organisationnelles qui en résulteront, elle seule ouvrira des perspectives communes.

En faisant cette suggestion, je n'essaie pas de me réfugier dans la procédure. Au contraire, je souhaite créer les conditions requises pour une vaste clarification de l'évolution future de l'Europe, pour un dialogue courageux entre toutes les forces politiques et sociales concernées.

Douze années de confusion sur l'Union Européenne, cinq années de querelles budgétaires, la demande de constitution d'un groupe de tête exprimée de plus en plus clairement, enfin les problèmes économiques et sociaux pressants ont créé une situation telle que des décisions rapides sont inéluctables.

Le problème allemand <sup>pouvait</sup> devrait également faire partie des thèmes de ces réflexions de stratégie globale. L'évolution récente a fait résurgir des questions sur les conséquences europolitiques qu'entraîne la situation géostratégique particulière de l'Allemagne. Elles étaient d'ailleurs déjà connues lors de la rédaction et de la signature des traités de Rome.

L'insertion politique et économique de la République Fédérale d'Allemagne dans la communauté des états démocratiques d'occident, compte tenu des problèmes causés par la division de l'Allemagne, était une motivation essentielle de tous les pères fondateurs. Jusqu'à maintenant, rien n'a changé à cet égard dans les majorités parlementaires. Cependant, il serait peut-être judicieux de préciser certaines questions et de dégager à nouveau des perspectives à long terme qu'on a peut-être eu tendance à oublier au cours des dernières décennies.

Les réflexions sur la politique de sécurité devront aussi être examinées de manière approfondie sur la base d'importantes décisions prises à la majorité par le Parlement Européen. L'appartenance des pays européens à l'alliance atlantique d'une part et à la Communauté Européenne d'autre part prend une nouvelle dimension intéressante avec l'élargissement vers le sud dans la mesure où il y aura une congruence croissante et plus visible entre les Etats Membres de l'alliance atlantique et l'intégration européenne d'autre part. Certains observateurs qualifiés ont à juste titre déjà attiré l'attention sur ce point.

Cette situation devrait faciliter la création d'un consensus entre les 10 et plus tard les 12, tout au moins en théorie.

En outre, il faut prêter attention à la course contre la montre qui est engagée dans le secteur de la défense. Etant donné les problèmes budgétaires que connaissent tous les Etats Membres et leurs difficultés considérables pour maintenir leurs budgets de défense au même niveau en valeur réelle, compte tenu aussi du coût croissant des systèmes d'armements modernes, il est urgent d'accélérer, ne serait-ce que pour des raisons politiques, les efforts déployés jusqu'à maintenant de manière un peu désordonnée pour mettre sur pied une industrie européenne de l'armement répartissant mieux les tâches et produisant à moindres frais.

Mais le facteur temps revêt une importance encore plus fondamentale. Churchill déjà, dans son discours prononcé à Zurich en 1946, avait averti que le temps était compté (the time runs out), et il avait invité les européens à se presser.

La menace continue dans la résolution Mansfield de 1970 - d'un retrait de troupes américaines de l'Europe risqué qui peut toujours refaire surface - devrait avoir montré clairement aux européens que la chance historique qu'ils ont de s'unir, dans la situation de conflit est-ouest qui domine actuellement la politique mondiale, ne leur sera pas offerte éternellement. L'Europe ne peut donc pas se permettre de jouer à la légère avec le facteur temps, d'autant plus que la voie qu'elle a choisie pour réaliser son unité exige de longs délais.

Nous ne devons pas compter sur l'aide de l'Union Soviétique parce que la formation d'un centre de décision politique autonome dans la partie libre de l'Europe contrarie son ambition d'hégémonie sur le continent eurasiatique et parce qu'elle craint les effets qu'exercent nos succès économiques et sociaux sur la cohésion du bloc communiste.

Les Etats-Unis - fermes partisans et indispensable soutien de la Communauté dans ses premières années - ont désormais une attitude d'observateurs prudents. Les éléments intérieurs qui déterminent leur politique étrangère sont devenus moins prévisibles. Il est évident que leur principal centre d'intérêt politique et économique se déplace de l'Atlantique vers le Pacifique. Il est compréhensible qu'ils soient déçus par l'absence d'un partenaire européen capable d'agir et prêt à prendre ses responsabilités sur la scène politique et économique mondiale. C'est donc à l'Europe de décider si elle peut retrouver une <sup>position responsable vis-à-vis les</sup> ~~place aux~~ Etats-Unis et comment. En tout état de cause, <sup>(seul)</sup> l'espoir du tiers monde et de la Chine de voir l'Europe agir de manière autonome et responsable ne saurait, dans un avenir prévisible, nous donner la marge de manoeuvre politique dont nous avons besoin.

Il y a donc pour l'Europe de nombreuses raisons politiques et économiques de mettre fin à la période de paralysie et de stagnation qu'elle traverse et de décider clairement si l'ensemble de la CEE ou seulement son groupe de tête surmontera avec dynamisme et détermination la confusion et le manque de perspective actuels.

De nombreux motifs économiques nous poussent aussi à prendre rapidement de grandes décisions.

Je sortirais du cadre de mon propos si j'entreprenais une énumération exhaustive des thèmes de politique économique marqués par l'absence de décisions et/ou de perspectives. Le rappel de certains aspects de la politique économique et du développement ultérieur de la Communauté devrait permettre d'indiquer quelles solutions peuvent satisfaire aux impératifs politiques supérieurs.

1. En ce qui concerne le régime de financement de la Communauté, il faudrait <sup>faire</sup> plus clairement la distinction entre les solutions conformes au système, c'est-à-dire celles qui doivent résoudre les problèmes existants dans le cadre du régime de financement de la Communauté, et les solutions qui font éclater le système, c'est-à-dire celles qui prennent prétexte des problèmes existants pour détruire le mode de financement en vigueur et, partant, un élément essentiel de notre structure politique. Je considère comme inacceptable de limiter l'application des règles de solidarité à ce qui peut être financé par un système de contributions dont le montant serait fixé par le seul Conseil de Ministres. Ce serait presque pire encore que de continuer d'appliquer la règle corrigée du "juste retour" à des recettes qui, à l'origine, reviennent à la Communauté.

Dans le cas du problème britannique, il ne s'agit pas de refuser de prendre en compte la situation particulière d'un Etats Membre, et je ne sache pas que quiconque agisse de la sorte. D'ailleurs, d'autres Etats Membres peuvent

eux aussi se trouver un jour dans une situation particulière pour d'autres raisons, par exemple si, avant la réalisation de l'Union monétaire, des plafonds pour les opérations en monnaie convertible devaient résulter de l'évolution de la politique monétaire de tel ou tel Etat Membre.

On peut en outre affirmer que l'engagement général de l'art. 5 du Traité CEE selon lequel les Etats Membres sont tenus de faciliter l'accomplissement de la mission de la Communauté - obligation mieux connue dans les constitutions fédérales sous la notion de "bundesfreundliches Verhalten" -, n'est pas une voie à sens unique, mais peut aussi dans des cas exceptionnels engendrer un droit à une solidarité concrète. Je considère par contre comme inacceptable toute tentative qui viserait à traiter le budget communautaire comme s'il s'agissait de la caisse d'un cartel - engagement résiliable sans préavis et à la merci du calcul coût-utilité de chaque contributeur. Mais tout aménagement conforme au système doit aussi prendre en compte les charges politiques que les pays essentiellement ou exclusivement contributeurs peuvent avoir à supporter à l'intérieur comme à l'extérieur en raison de cette situation politique précaire. Dans ces pays-là, l'acceptation politique de la Communauté doit nécessairement se faire dans un climat autre que dans les Etats Membres pour lesquels l'utilité à court terme de la Com-

munauté semble primer. Considérée de l'extérieur, leur position ainsi influencée dans les Conseils de Ministres pourrait aisément être dénoncée comme une position de veto faussée par une attitude de refus et de réserve. Reconnaître et éviter en temps voulu ce genre de risques d'escalade émotionnelle constitue, me semble-t-il, un problème pour une politique clairvoyante et avisée de l'organisation de la Communauté.

2. De même, en ce qui concerne la politique agricole, il ne saurait y avoir le moindre doute sur le fait qu'il ne s'agit pas de modifier les dispositions du traité (articles 9 et suivants) ou de contester la solidarité financière spécifique, mais qu'il s'agit de corriger l'explosion de la production agricole, imputable à la hausse de la productivité, à la stagnation de la consommation et à d'autres facteurs, pour la ramener aux quantités qui peuvent être écoulées, dans toute la mesure du possible en couvrant les coûts, à l'intérieur de la Communauté ou sur les marchés mondiaux. La lutte politique à propos de la politique agricole de la CE est entretemps devenue un débat sur la possibilité de réformer la Communauté. Si la politique agricole devait se révéler impossible à corriger, cela aurait nécessairement des repercussions sur toutes les autres politiques et cela porterait durablement atteinte à la confiance - pourtant si nécessaire - dans l'effica-

cité et le sérieux des processus décisionnels de la Communauté. Comment la Communauté pourrait-elle réclamer le transfert de compétences dans des domaines aussi délicats que la politique monétaire si elle n'était même pas capable de réaliser l'indispensable limitation de la production agricole ou de corriger d'autres développements qui ne sont manifestement pas satisfaisants ?

3. En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, il apparaît selon moi indispensable d'entreprendre d'abord des efforts considérables pour la consolider. Cette consolidation doit notamment viser à réaliser les buts du traité qui ne sont pas encore atteints et à compléter l'acquis dans des domaines tels que le marché intérieur, le rapprochement des législations, la politique des transports, l'harmonisation fiscale et la politique de l'environnement, mais aussi la politique de la recherche et du développement et la politique de l'innovation, afin d'éviter que les pertes de temps inévitables qui, comme l'expérience nous l'a appris, se produiront après l'élargissement au cours de la phase de démarrage des institutions n'engendrent de graves inconvénients de toute nature.

De plus, il est sans nul doute nécessaire de préciser encore les dispositions prises jusqu'à présent pour l'orientation à long terme des structures de l'agriculture et de la pêche en Espagne, de même qu'il semble indiqué de compléter encore les mesures indispensables pour améliorer les procédures décisionnelles de la Communauté. La résolution Spinelli comporte un certain nombre d'indications dans ce sens.

4. Les effets économiques des fonds structurels et la situation effective du dialogue nord-sud à l'intérieur de la Communauté sont souvent ignorés. Dans de nombreuses régions méditerranéennes, le revenu réel est nettement supérieur à ce que les statistiques font apparaître. Il ne faut pas sous-estimer l'efficacité d'une utilisation encore plus concentrée des ressources des fonds structurels dans ces régions. En tout état de cause, ils font davantage que ce que le plan Marshall - limité à quatre ans - a accompli en termes réels il y a 30 ans pour des régions comparables. Les problèmes devraient bientôt être de nouveau plus apparents du côté des bénéficiaires que de celui des donateurs. Je ne me lasserai jamais de demander, en accord avec de larges fractions du Parlement Européen, qu'une partie du fonds régional soit organisée en fonds "revolving". Cela permettrait d'utiliser les ressources budgétaires limitées de façon à la fois plus transparente et plus rationnelle tout en mettant à profit l'expérience

précieuse que l'Europe a accumulée en matière de fonds **renouvelables** à l'époque du plan Marshall.

5. Au centre de la politique économique des Etats Membres figurent non seulement la lutte contre l'inflation et l'assainissement des budgets publics, mais aussi la lutte contre le chômage et, partant, la garantie à moyen terme d'un taux de croissance durablement élevé.

Ce combat de longue haleine sera gagné ou perdu sur le terrain des investissements de l'économie et des investissements productifs de l'état. La Communauté est encore loin d'avoir épuisé toutes les possibilités qui s'offrent à elle de contribuer au succès des politiques économiques nationales. Sans un marché européen définitivement étendu au continent, aucun investisseur ne croira plus à la dimension européenne, aucun investissemnt ayant pour préalable l'accès irréversible à toutes les parties du marché ne sera plus effectué. La rentabilité de nombreux investissements dépendra pour une part essentielle de la dimension et de la sécurité des marchés qui peuvent être atteintes grâce à eux. Bien que les chefs d'état et de gouvernement aient repris ces réflexions à leur compte en plusieurs occasions, nous n'avons pas encore, pour des questions décisives, surmonté les obstacles du Conseil de Ministres. C'est vrai notamment en ce qui concerne la

suppression de toutes les frontières. Elles constituent pour le commerce international davantage qu'un seul facteur de coût. Elles constituent avant tout et plus que jamais un obstacle macro-économique - et donc aussi politique - pour les investissements. Même si les coûts macro-économiques des frontières ne sont pas quantifiables, il est clair pour moi que les frontières maintiennent le coût de la croissance et les prix à un niveau inutilement élevé.

La réussite économique de l'union douanière tenait notamment dans les années 60 au fait que la réalité économique précédait les textes, faisant confiance aux gouvernements pour qu'ils prennent les décisions voulues. Les très nombreuses entraves administratives qui ont ensuite été créées ou renforcées au cours des années 70 ont inmanquablement inspiré aux milieux économiques méfiance et scepticisme quant au succès de l'unification. Aussi longtemps que ces entraves subsisteront, les milieux économiques ne répondront plus aux seules exhortations et ne verront plus désormais le grand espace économique européen comme une réalité.

La Communauté et tous les Etats Membres doivent au contraire s'acquitter de leur dette vis-à-vis des milieux économiques qui investissent, en démantelant rapidement toutes les frontières encore existantes, surtout la frontière pour la perception de la TVA, à laquelle sont liées nombre de "petites" entraves. L'expérience pénible des négociations de ces deux dernières années nous enseigne que certaines grandes administrations des douanes défendent bec et ongles les postes de douane installés aux frontières et que les ministres responsables ne sont pas toujours en mesure de convaincre leur propre administration que l'époque des frontières économiques intérieures est révolue.

Ces administrations ont recours aux méthodes "éprouvées" qui consistent à différer et à monter en épingle de faux problèmes techniques. Les chefs d'état et de gouvernement ne sont de ce fait pas en mesure de prendre des décisions politiques. Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne le refus, plus compréhensible dans sa motivation, des ministres de l'intérieur responsables de la police des frontières de mettre fin du jour au lendemain aux contrôles des personnes à l'intérieur de la Communauté. Il faudra pourtant qu'ils fassent bientôt un premier pas.

Mais un marché intérieur à l'échelle du continent, c'est encore davantage: la réalisation d'un espace juridique européen pour le droit des sociétés, le droit fiscal et le droit des brevets suppose un progrès réel de la politique européenne des transports et, notamment, une adaptation très large des structures européennes en matière de transport et de communication aux réalités géographiques de la Communauté élargie. Si je ne traite pas plus complètement la poursuite du développement du SME, c'est surtout parce que cette question devrait faire l'objet d'un exposé particulier. Il me semble toutefois approprié d'encourager les hésitants à énumérer toutes leurs craintes et tous leurs souhaits et à les justifier pleinement afin que cette liste puisse faire l'objet d'une discussion rationnelle, point par point, au niveau de la Communauté. Je pense au contrôle efficace de la masse monétaire à l'échelle européenne, à la manière dont il pourrait être effectué, à ses responsables et aux garanties politiques à offrir. Je pense aussi aux conditions dans lesquelles une monnaie européenne pourrait être acceptée comme instrument de réserve mondial et, notamment, à la manière de garantir institutionnellement l'indépendance complète d'un système européen des banques centrales en préservant sa gestion contre toute influence nationale, régionale, économique et sociale.

En abordant ces questions, j'ai conscience d'ouvrir enfin, au niveau communautaire, le débat sur l'avenir économique de la Communauté. La coordination du potentiel économique européen et de ses forces de production - prévue par les traités de Rome - doit-elle se réaliser par le truchement du marché dans des conditions de compétition égales pour tous ou continue-t-on à rever de la possibilité d'une économie d'état européenne dans laquelle toutes les décisions seraient totalement politisées à l'exemple de la sidérurgie et des produits laitiers et sur lesquelles se briserait la Communauté ? Le maintien de l'économie de marché est donc pour la Communauté une question de survie.

6. Disons-le clairement: l'économie de la Communauté doit rattraper un retard énorme en matière d'adaptation structurelle. Aux Etats-Unis, de 1971 à 1981, avec une baisse de 2,2% du salaire réel et un accroissement de la productivité de 7,2%, 18,7 Millions de travailleurs supplémentaires se sont insérés dans le processus de production, alors qu'en Europe le chiffre n'a même pas atteint un million. En Allemagne, les 31,2% d'accroissement de la productivité de cette décennie ont presque entièrement (30,6%) été convertis en augmentations du salaire réel. Par conséquent, seulement 300 000 emplois supplémentaires y ont été créés, la part des investissements nets a reculé et les équipements ont vieilli. La situation n'est pas meilleure dans les autres Etats Membres.

La Communauté et ses Etats Membres sont encore moins bien préparés à faire à la troisième révolution industrielle qui se dessine clairement et aux vastes processus d'adaptation qui l'accompagneront. Cela vaut, à plus forte raison, pour les modifications fondamentales liées à l'évolution démographique inquiétante de la plupart des Etats Membres. Ils ne sont pas encore au bout de leurs peines lorsque j'entends les discussions actuelles concernant la refonte des systèmes nationaux d'assurance sociale en difficulté, qui aura des effets sur l'évolution des revenus et sur l'épargne.

7. Donner à la politique commerciale les nouvelles impulsions dont elle a besoin et notamment l'adapter à la responsabilité qui incombe à l'Europe en sa qualité de plus grande puissance commerciale mondiale font partie des obligations de ceux qui doivent définir les perspectives européennes tout comme une politique constructive et responsable à l'égard des pays du tiers monde. Surtout le pragmatisme qui règne en matière de commerce extérieur ne tient pas du tout compte de l'intérêt vital que représente pour l'Europe une économie mondiale ouverte, un système monétaire mondial fiable et des marchés internationaux des capitaux efficaces.

8. C'est également l'une des erreurs du débat actuel que **de** considérer comme clairement définis les concepts sur lesquels reposent les idées que l'on examine actuellement partout sous la rubrique politique de la recherche et du développement, politique industrielle, en les agrémentant d'accents, d'exigences, d'espérances, d'hypothèses de départ très différents. Je me bornerai à évoquer par exemple la grande source de conflit que constitue la formule de la "subsidiarité" des projets européens par rapport aux projets des Etats Membres. Le seuil de ce qui au-delà des efforts nationaux possibles revient à la Communauté se situe certainement beaucoup plus bas pour la Grèce, l'Irlande, le Danemark ou les Etats du BENELUX que pour Paris ou Bonn. La formule de la subsidiarité cache donc trop souvent un conflit latent entre les petits et les grands Etats Membres plutôt qu'elle n'aide à le résoudre.

Nous devrions aussi nous garder de faire des comparaisons globales de puissance avec les Etats-Unis ou le Japon. La recherche et l'enseignement dans la Communauté sont tributaires de l'existence de sept langues et exigent donc des dépenses beaucoup plus importants qu'aux Etats-Unis qui n'ont qu'une seule langue. Les technologies de pointe sont également tributaires dans une large mesure des régimes nationaux des marchés publics dont l'ouverture n'a jusqu'à présent pas dépassé le stade des actions symboliques.

9. Ces quelques indications devraient suffire pour délimiter le domaine dans lequel des perspectives européennes cohérentes et consistantes doivent et peuvent être élaborées. Travailler à ouvrir les perspectives permettra en même temps d'arriver aussi à de nombreux enseignements et à de nombreuses vérités qui, dans le cadre national, sont tabous ou qui sont refoulés pour des considérations de politique au jour le jour.

Mais ces travaux nous montreront en outre que les problèmes peuvent toujours être analysés et que cette analyse permet d'orienter toute l'attention politique sur les possibilités et les moyens de faire prévaloir ce qui est nécessaire à l'unité de notre continent et qui doit donc être rendu possible.

Cela nous ramène à la question du degré et de l'intensité de la volonté politique que les Etats Membres sont en mesure et sont désireux de mettre au service de leur unification. Une volonté politique qui doit tout d'abord s'exprimer dans l'attitude adoptée à l'égard des institutions et des processus de décision de la Communauté, notamment dans l'acceptation de la discipline communautaire.

La volonté politique doit ensuite se traduire dans la **priorité** que chaque gouvernement membre est disposé à **donner** aux thèmes européens dans sa pratique nationale, y compris la délicate question des améliorations qu'il envisage d'apporter à ses procédures internes de décision pour satisfaire aux exigences de la Communauté. J'espère beaucoup que tous auront tiré du sommet d'Athènes l'enseignement que les décisions appropriées ne peuvent être prises qu'en vertu des procédures prévues par les traités de Rome.

Je n'hésite pas à provoquer en constatant qu'il n'y a aujourd'hui aucune question touchant à l'application des traités et à la consolidation nécessaire de la Communauté qui ne pourrait être réglée en deux ans si les Etats Membres faisaient preuve aujourd'hui de l'esprit de décision et de l'enthousiasme qu'ils ont montrés dans les années 56-57 - et à l'époque il n'y avait d'ailleurs pas qu'enthousiasme et accord des partenaire procédant d'un pur deintéressement.

Je répéterai encore une fois en conclusion qu'il est pour tous urgent de comprendre que le temps presse, que l'Europe ne peut plus se permettre de progresser au cours des prochaines décennies à une allure d'escargot. Mais il faut aussi s'assurer que les gouvernements européens corrigent de manière constructive vis-à-vis de leurs opinions

publiques leur attitude à l'égard de l'Europe. Quiconque décrit chez lui les sessions européennes uniquement en termes militaires, les représente comme un combat acharné, comme un quitte ou double dans lequel il n'y a que vainqueur ou vaincu, ne doit pas s'étonner de contribuer à une dangereuse rénationalisation des idées et, surtout en campagne électorale, de rendre un mauvais service à l'idée européenne, seule idée constructive de l'après-guerre. Etant donné qu'il n'y a objectivement pas de problème insoluble, ceux qui ont des responsabilités en Europe devraient s'unir sans réserve sur la base des traités de Rome qui sont irremplaçables afin que la Communauté puisse surmonter la crise actuelle et développer la force lui permettant d'assurer une relance réelle, mesurable à ses résultats concrets.

L'Europe compte sur vous. Il faut de nouveau faire preuve de courage et de confiance en soi.